



# VILLE DE SAINS-EN-GOHELLE

## Le Rapport d'orientations Budgétaires 2019



## Table des matières :

<b>1/ L'objectif du rapport d'orientations budgétaires .....</b>	<b>3</b>
<b>2/ Le contexte économique .....</b>	<b>4</b>
<b>2.1/Le contexte mondial .....</b>	<b>4</b>
<b>2.2/Le contexte national .....</b>	<b>4</b>
<b>2.3/ Le contexte régional .....</b>	<b>5</b>
<b>2.4/ Le contexte communautaire.....</b>	<b>5-6</b>
<b>2.5/ Le contexte communal .....</b>	<b>7</b>
<b>2.5.1/ Insee .....</b>	<b>7</b>
<b>2.5.2/ Les demandeurs d'emploi .....</b>	<b>7</b>
<b>2.5.3/ Les effectifs de la commune.....</b>	<b>8</b>
<b>2.5.4/ Les effectifs par âge et sexe.....</b>	<b>8</b>
<b>2.5.5/ Les emprunts .....</b>	<b>9</b>
<b>2.6/La situation financière de la commune.....</b>	<b>10</b>
<b>Les charges de personnel.....</b>	<b>10</b>
<b>Les dépenses de fonctionnement de 2014 à 2018.....</b>	<b>11</b>
<b>Les recettes de fonctionnement : la DGF et les impôts locaux et fonciers.....</b>	<b>11-12</b>
<b>Les recettes de fonctionnement de 2014 à 2018.....</b>	<b>13</b>
<b>Les dépenses d'investissement de 2014 à 2018.....</b>	<b>13</b>
<b>Les recettes d'investissement de 2014 à 2018.....</b>	<b>14</b>
<b>3/Les Prévisions 2019 .....</b>	<b>15</b>
<b>Les dépenses de fonctionnement.....</b>	<b>15</b>
<b>Les recettes de fonctionnement.....</b>	<b>16-17</b>
<b>Les recettes et dépenses d'investissement.....</b>	<b>18</b>
<b>4/Les perspectives et orientations.....</b>	<b>19</b>
<b>5/Conclusion .....</b>	<b>19</b>

## LE RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES DEPUIS LA LOI NOTRe

La loi NOTRe, promulguée le 7 Août 2015, a modifié les modalités de présentation du DOB 'Débat d'Orientations Budgétaires' en le remplacement par le ROB 'Rapport d'Orientations Budgétaires'. Dans le cadre de l'amélioration de la transparence de la vie publique et dispositions diverses de facilitation de la Gestion des Collectivités territoriales, il est ainsi spécifié, à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

*« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un rapport au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce rapport par une délibération spécifique.»*

### **1/ L'objectif du rapport d'orientations budgétaires**

Comme la municipalité en a pris l'habitude, il est primordial de donner à l'ensemble des membres du Conseil Municipal une vision précise des finances de la ville et des orientations poursuivies.

Disponible à la mairie, puis sur le site internet, tout citoyen aura connaissance de ce rapport. Par ailleurs, l'état des lieux des finances est restitué en conseil municipal plusieurs fois par an :

- Lors du débat d'orientations budgétaires,
- Lors de la présentation du compte administratif,
- Lors du vote du Budget,
- Lors du vote des décisions modificatives

Le rapport d'orientations budgétaires constitue donc une opportunité de présenter les orientations de l'année à venir et de rappeler la ligne de conduite et les objectifs de long terme de la municipalité.

## 2/ Le contexte général (Législatif, Financier Territorial)

### 2.1/ Le contexte économique mondial

Sur le front de croissance mondiale, l'année avait commencé sur les chapeaux de roues. A l'aube de 2019, c'est le pessimisme qui domine.

Aux États-Unis, investisseurs et économistes se sont mis à guetter l'« inversion » de la courbe des taux. Autrement dit, ce moment où emprunté à court terme devient plus cher qu'emprunter à long terme, est un phénomène traditionnellement annonciateur de récessions. Ils ne sont pas les seuls à envisager le scénario du pire : une enquête réalisée début décembre auprès des directeurs financiers d'entreprises américaines révèle que 49% d'entre eux anticipent une contraction d'ici à la fin 2019. Et ils sont plus de 80% à prévoir une récession en 2020.

Le contexte international nourrit les inquiétudes. Pékin et Washington ont signé un armistice commercial, mais faute de parvenir à un accord définitif d'ici au mois de mars, les hostilités pourraient reprendre. L'activité a déjà commencé à décélérer en Chine, ce gros moteur de l'économie mondiale.

Ailleurs dans le monde, l'Allemagne, le Japon, l'Italie ou la Suisse ont vu leur produit intérieur brut (PIB) se contracter au troisième trimestre. En décembre, la croissance du secteur privé en zone euro est même tombée à son niveau le plus bas depuis quatre ans. La menace d'un Brexit désordonné, chaque semaine, plus plausible, rajoute une touche d'incertitude. De quoi faire sérieusement trébucher une économie planétaire qui a progressé de 3,7% cette année ?

### 2.2/ Le contexte économique national :

Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2019 est bâti sur un scénario de redémarrage lent de l'activité économique avec une hypothèse de croissance en France de 1.7 % (identique à celle de 2018) et une prévision d'inflation de 1.3% (1.6% en 2018).

L'objectif prioritaire du Gouvernement est de réduire très fortement le déficit public par une diminution massive de la dépense publique.

Pour 2019, le déficit des finances publiques s'établirait à 2.8% du PIB (pour 2.6% en 2018). Il doit progressivement décroître pour atteindre 0.3% du PIB en 2022.

Rappelons d'ailleurs que les collectivités locales ne représentent qu'une part marginale de la dette publique et qu'il leur est interdit de clôturer un exercice en déficit. Elles n'empruntent que pour financer des investissements et assurent leurs nombreux services de proximité en respectant l'équilibre de leurs comptes. En revanche, les collectivités représentent une part prépondérante de l'investissement public local et du carnet de commandes des entreprises d'un territoire.

Le PLF 2019 demande aux collectivités de réduire leur engagement à hauteur de 13 milliards sur la période, notamment en réduisant fortement les dépenses de fonctionnement et l'endettement.

On peut donc résumer la nouvelle obligation pour les collectivités de la manière suivante : « dépenser mieux tout en dépensant moins ». Des difficultés de mise en œuvre de cette consigne pourrait néanmoins se faire rapidement sentir dans la mesure où l'État leur transfère sans compensation de nouvelles charges (dématérialisation, état civil, urbanisme, réformes du statut de la fonction publique, prélèvement à la source...).

Pour arriver à cette baisse significative des dépenses des collectivités, L'État indique qu'il ne souhaite pas agir par la contrainte, en baissant par exemple les dotations, mais par la force de conviction et l'incitation (mutualisation, incitation à l'investissement...). Toutefois la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 a mis en place un dispositif de contractualisation qui impose aux 322 collectivités les plus importantes de moduler l'augmentation de leurs dépenses de fonctionnement dans la limite de 1.2% par an (inflation comprise, donc en réalité inférieure à celle de l'an passé), indépendamment de l'éventuelle dynamique de leurs recettes de fonctionnement.

A court terme, la Dotation globale de fonctionnement (DGF) est annoncée stable dans son enveloppe nationale. Cette stabilité globale masque toutefois des disparités individuelles induites par le renforcement des dispositifs de péréquation, aussi bien verticale qu'horizontale. La péréquation vise à atténuer, pour les collectivités les plus fragiles, l'impact de l'effort de réduction des déficits publics demandé. La péréquation représentera 180 millions d'euros supplémentaires en 2019, au travers de deux mécanismes :

- La péréquation verticale permet à l'État d'utiliser ses versements pour contribuer à réduire les inégalités entre collectivités. La part des dotations de péréquation augmentera donc au sein de la DGF et induira inévitablement une nouvelle baisse de recettes en 2019 pour le budget communal.
- La péréquation horizontale est assurée par le Fonds National de Péréquation Intercommunale et Communale (FNPIC) et conduit à ce que les collectivités assurent directement la solidarité entre elles : le montant national du FNPIC est passé de 360 millions en 2013 à plus d'1 milliard en 2016. Pour 2019, la montée en puissance du FNPIC devrait là aussi peser de façon accrue sur le budget communal.
- Ajoutons également que le PLF 2019 confirme la poursuite de la baisse des variables d'ajustement, qui devraient connaître une nouvelle diminution de 144 millions d'euros en 2019, dont 64 millions d'euros pour le bloc communal. Ces 64 millions d'euros seront pris sur :
  - Les fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle – FDPTP (-49 M€, -15 %, passant à 284 M€ en PLF2019).
  - la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle – DCRTP (-15 M€, passant à 1,1 Md€ soit -1,3 %).

Ces baisses seront à intégrer dans les recettes du budget 2019 des collectivités.

### **2.3/ Le contexte économique régional :**

La dernière note de conjoncture régionale de l'INSEE confirme le dynamisme retrouvé de l'économie régionale, avec une reprise de l'emploi et des créations d'entreprises. Cependant à un rythme moindre qu'au niveau national, et sans pouvoir réellement résorber le taux de chômage.

### **2.4/ Le contexte économique communautaire :**

Concernant la fiscalité économique, la communauté d'agglomération apparaît bénéficier du pic de croissance observé en 2017. Il existe en effet un décalage de 2 ans entre la croissance économique et son intégration dans les bases fiscales des collectivités. En revanche, le dernier baromètre de la CCI sur l'Artois d'octobre 2018, amène à être prudent au-delà de 2019 dans l'évolution de recettes de la CALL issues de l'activité économique.

L'agglomération de Lens-Liévin poursuit depuis deux ans sa transformation à partir de sa feuille de route : le projet de territoire. Au-delà de son ADN participatif, il fait figure de boussole dans la préparation du budget de la Communauté d'agglomération. En cela, il définit les principaux axes de développement et les objectifs à atteindre pour une réelle et durable transformation.

## La Call : en action

### REV3

La **CALL** a signé en octobre dernier un contrat de partenariat avec l'**ADEME** pour l'accompagner dans la mise en œuvre de la troisième révolution industrielle. Il s'agit d'un contrat de 3 ans aux termes duquel l'ADEME apporte appui méthodologique et expertise et moyens humains.

### L'animation et le développement des filières d'excellence

Le projet de territoire met en avant le rôle de l'agglomération comme chef d'orchestre du développement de ces filières. Cela s'exprime par la volonté de renforcer leur vitrine, la construction de bâtiments totem et de spécialisation de certains parcs d'activités, mais aussi de mutualiser les moyens à travers le **label de parcs d'innovation** (budget bâtiments Vivalley et Louvre-Lens Vallée, halle des éco-matériaux, plan de financement parcs d'innovation).

### L'économie du numérique

Les déclinaisons de cette politique d'innovation économique se retrouvent dans l'accompagnement et le soutien au **Louvre-Lens Vallée** (bénéficiant de la labellisation **French Tech** et reconnu par le Schéma Régional de Développement Economique comme pôle leader sur la filière des industries culturelles et créatives).

### La filière du sport, de la santé et du bien-être

La filière économique Sport Santé-Bien-être, identifiée par **VIVALLEY**, vient renforcer cette politique d'innovation justifiée par des tendances sociétales et des enjeux locaux (classement sanitaire du territoire en matière de santé et de mortalité évitable).

### Le secteur des éco-activités

Concernant le secteur des éco-activités, regardé comme un important vecteur de développement dont le potentiel reste encore à délier, notre intercommunalité s'appuie sur un écosystème local créatif autour de la **REV3**, au sein duquel le **CD2E** (Centre de Développement des Co-Entreprises) joue un rôle moteur. La collaboration entre la CALL et le CD2E, illustre cette volonté d'optimiser cette expertise reconnue dans le cadre de l'**ERBM** (Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier) et de la rénovation des cités minières (notamment dans son aspect performance énergétique). Au-delà cette collaboration est également porteuse de perspectives de création d'emplois et de qualification des entreprises locales sur les grands enjeux de la transition énergétique et de l'écoconstruction.

### Le nouvel essor de la filière logistique à travers la modernisation des parcs d'activités

A côté de ces filières, en pleine croissance, celle de la logistique, davantage mature, découvre aussi un nouvel essor notamment à travers le développement du projet 2020 sur le **parc d'activités de l'Alouette** et son extension d'environ 70 hectares. Cette nouvelle offre foncière, comme celle de la **ZI des 14 à Avion**, attire en effet, de nombreux logisticiens du e-commerce. En 2019, la Communauté d'Agglomération poursuit cette politique d'aménagement et de rénovation de ses parcs

### L'engagement pour l'artisanat et les métiers d'art

La **filière des métiers d'art**, quant à elle, est intégrée dans un ambitieux programme de soutien et de développement à l'artisanat sur le territoire. Ce **plan artisanat** courant jusque 2020 est alimenté par une aide de 140 000 € par an.

## Améliorer les compétences professionnelles des habitants

L'objectif majeur du projet de territoire est de faire profiter prioritairement la population locale des emplois créés grâce à la dynamique économique. Cet engagement de la CALL en faveur de l'emploi et de la montée en compétence de la population active locale, est notamment illustré par le soutien financier apporté aux structures favorisant l'emploi et l'insertion telles que **la mission locale, le PLIE et la maison de l'emploi**, pour un montant global de 1 004 465 €.

L'aide communautaire de 12 000 € apportée à **l'association d'Instance Intercommunale d'Insertion (3ID)** qui met en œuvre notamment des actions d'insertion par l'activité économique relève également de cette politique.

## Former les jeunes aux métiers du digital

Sur consultation publique, c'est **POP SCHOOL** qui a été sélectionnée pour organiser sur le territoire une formation gratuite au métier de « codeur » ouvrant plusieurs opportunités : poursuivre l'apprentissage, intégrer des entreprises du numérique, voire entreprendre en créant sa propre activité. De nouveaux publics sont ainsi visés (« décrocheurs », femmes...) avec une priorité aux habitants des quartiers en géographie prioritaire « politique de la ville ».

## TEAM2, l'industrie de demain.

Le territoire dispose avec **TEAM 2** du seul pôle de compétitivité français spécialisé dans le recyclage et l'économie circulaire. La feuille de route 2019-2021 de ce pôle a pour objectif de créer de nouveaux emplois par l'innovation collaborative et la valorisation des matières, de poursuivre la transition vers une économie circulaire et conforter, parallèlement, sa position de référent sur le sujet au niveau national, voire européen.

## 2.5/ Le contexte économique communal :

### 2.5.1 / INSEE

Selon l'INSEE, au 1<sup>er</sup> Janvier 2019, la population sainsoise s'élève à 6 249 habitants, soit 2 504 ménages.

### 2.5.2/ Demandeurs d'emploi

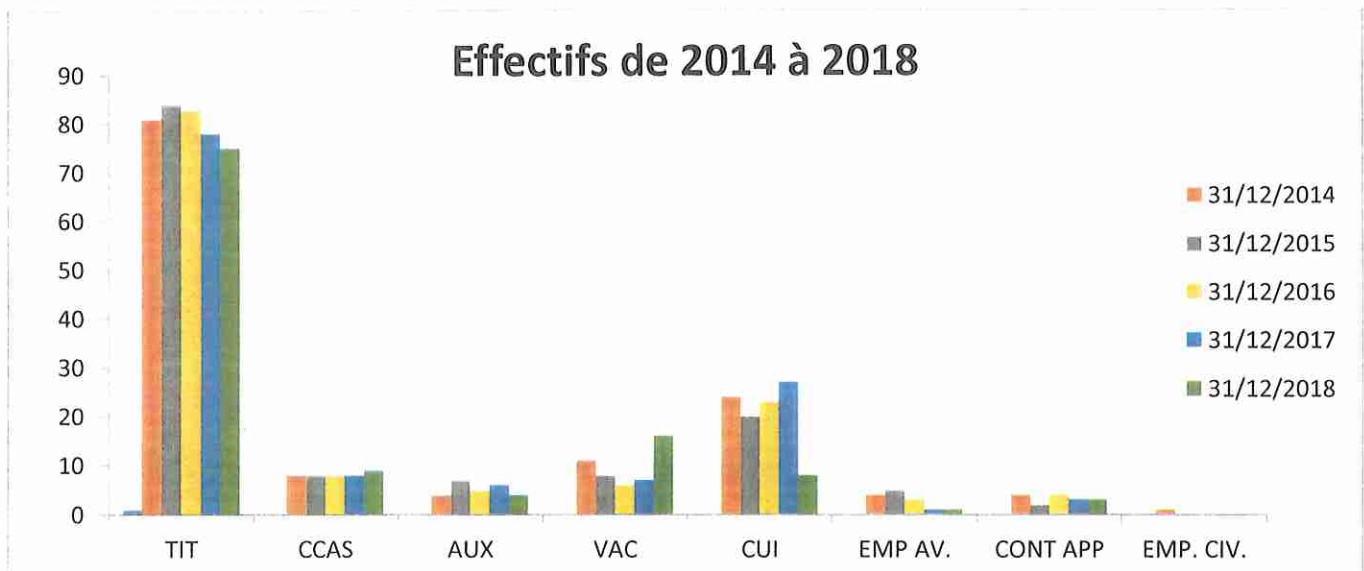
Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi par Catégorie - Commune de plus de 5000 hab. : Sains-en-Gohelle 62114 - Décembre 2018 - Données brutes		
Catégorie	Nature	Nbre de demandeurs d'emploi
A	sans emploi	390
B	ayant eu une activité de - 78h sur un mois	60
C	ayant eu une activité de + 78h sur un mois	150
D	demandeur en formation ou maladie etc...	30
E	personne pourvue d'un emploi	40
Total		670

### 2.5.3 /Les effectifs de la Commune

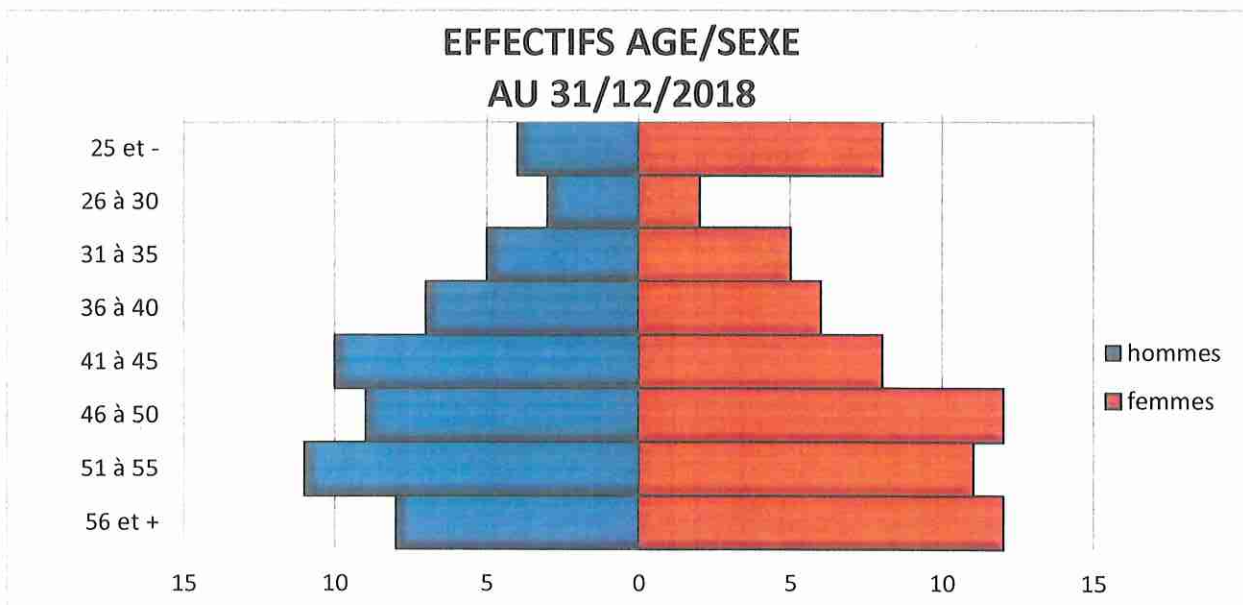
Les différents mouvements de personnel (nomination, mutation, retraite...) donnent les résultats suivants :

#### EFFECTIFS DE 2014 A 2018

	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018
TIT	81	84	83	78	75
CCAS	8	8	8	8	9
AUX	4	7	5	6	4
VAC	11	8	6	7	16
CUI	24	20	23	27	8
EMP AV.	4	5	3	1	1
CONT APP	4	2	4	3	3
EMP. CIV.	1	0			
<b>TOTAL</b>	<b>137</b>	<b>134</b>	<b>132</b>	<b>130</b>	<b>116</b>



### 2.5.4/ Les effectifs par âge et sexe





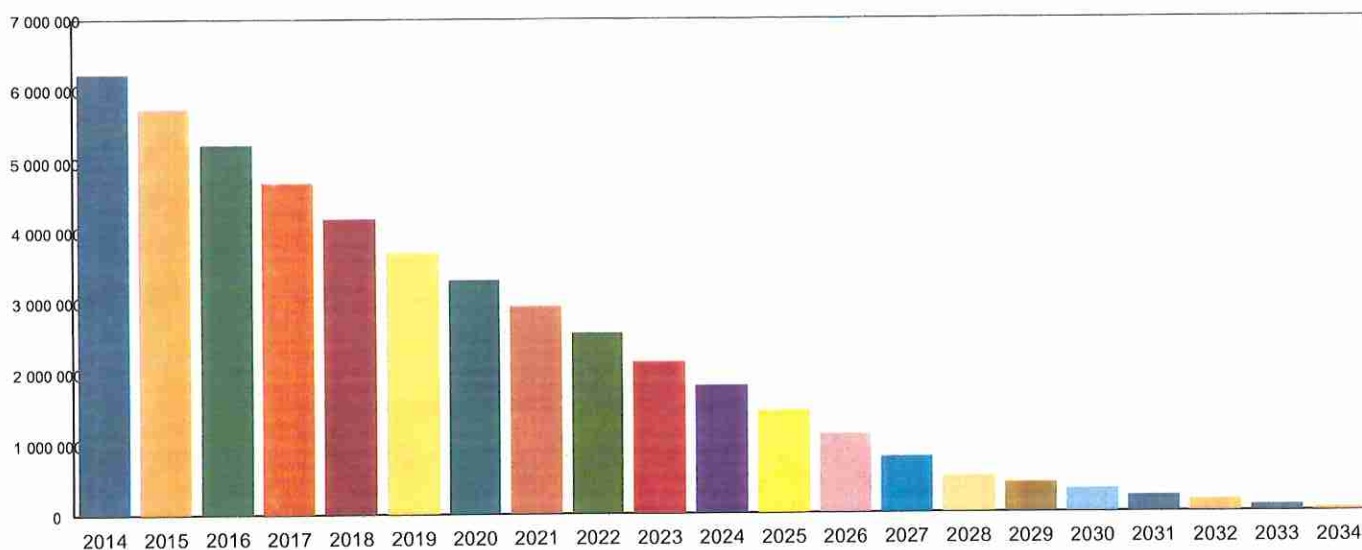
## 2.5.5 / Les emprunts

### LISTE DES EMPRUNTS EN COURS

N°	Désignation	Prêteur	1ère ech.	Capital (€)	Restant dû	Taux (%)	Durée
DEX00006	Prog. d'invest. 2001-2002-Mat.et logiciels ts services-Acq ferme Charlemagne-Véhicules-VRD Cité 10-Tx Curie +Barbusse-réfection trottoirs-Tx ZAC	DEXIA	2003	894 755,00	238 362,76	3,96	20 an(s)
CA 0001	Prog. d'invest. 2004-Achat de terrains-véhicules-informatique Mairie-Sono salle des Fêtes-Mat.scolaire-Electo-ménager espace jeunesse-Peinture SdesF-Menuiseries -Parking Mairie-Rénovation CAJ-Hangar CTM-Giratoire Grille	CA	2004	450 000,00	30 395,88	4,51	15 an(s)
CA 0002	Programme d'investissement 2004-Marché tx Caves Barbusse	CA	2005	370 000,00	145 083,60	4,5012	20 an(s)
DEX00009	Renégociat, emprunts 2005(DEX1-2-3-7-8) Prog, Investissement 2003-2004+acq terrain Collège 1982+constr J.PRIN 1979-1980	DEXIA	2006	1 078 926,35	103 807,06	4,64	14 an(s)
DEX00010	Tx invest,2005-Tx écoles-voirie de Gaulle-voirie cité 10-démolition logt Musset	DEXIA	2006	500 000,00	230 400,83	4,965	20 an(s)
CE000009	Tx invest.2006- Acqui,Services Techniques + Tx construct CTM + voirie Manneret	CE	2006	500 000,00	301 379,78	4,07	25 an(s)
CE000012	Tx invest,2007-2008 - Tx Aires de jeux-WC cimetière-Viabilis, Fosse 13-Tribune stade-voirie J.Bart	CE	2009	300 000,00	218 868,48	5,54	25 an(s)
CA 0003	Tx invest.2009-Préfa écoles-démolition classes-Aménagt rue Buffon- VRD cité10	CA	2010	500 000,00	383 474,93	4,91	25 an(s)
BCMNE001	Tx invest,2010- Place Jean-Jaurès- Rue Buffon- MO Ferme charlemagne - Achat de terrains - Equip.resto scolaire-construct 2 modulaires Maternelles- Elect+peinture St VAAST-fondation CTM- EP	CM	2011	500 000,00	308 050,61	4,55	15 an(s)
CER102	Renégociations 2005-2008 et 2013-(14 contrats) ZAC-Invest.1994-1997-1998-1999-2000-2003-2004- Tx de batiments + équipements+Aménagt Bld Castelnau- Tx Halle des Sports-Cellules commerciales-rond point hermaille	CE	2013	2 186 227,34	1 521 643,66	5,12	14 an(s)
CE0000176	Tx invest,2012- Place J-Jaurès- Etude Multi-Acceuil -Aménagt CTM- Achat camion benne	CE	2013	300 000,00	239 369,77	5,12	20 an(s)
		<b>TOTAL</b>		<b>7 579 908,69</b>	<b>3 720 837,36</b>		

## L'état de la dette

### Evolution de la dette sur le 'restant dû'

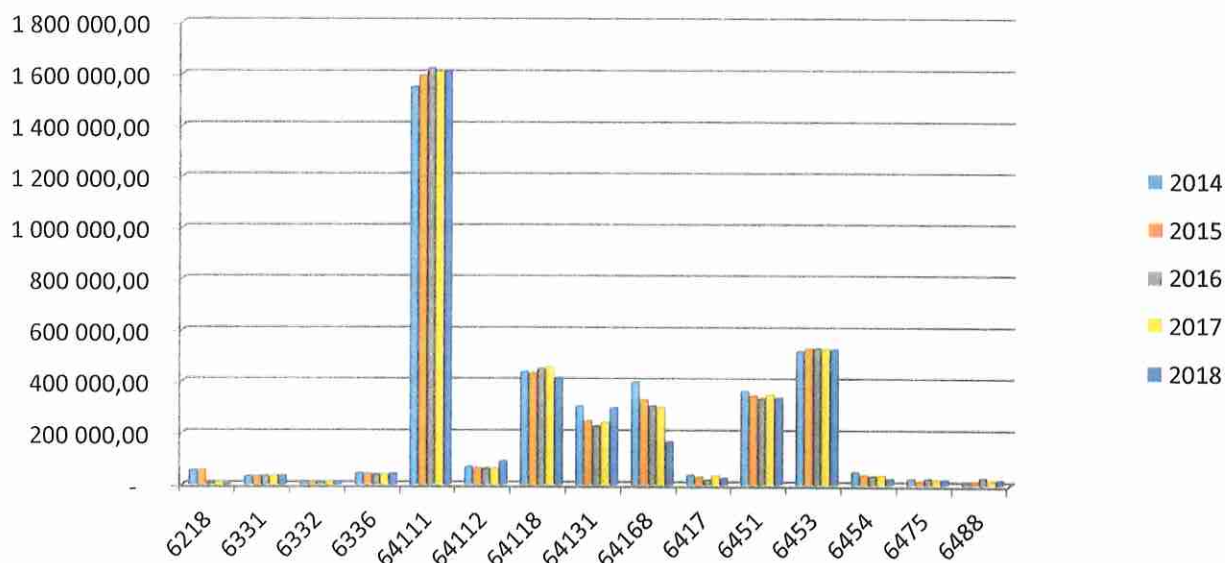


## 2.6/ La situation financière locale en 2018

### Le Personnel

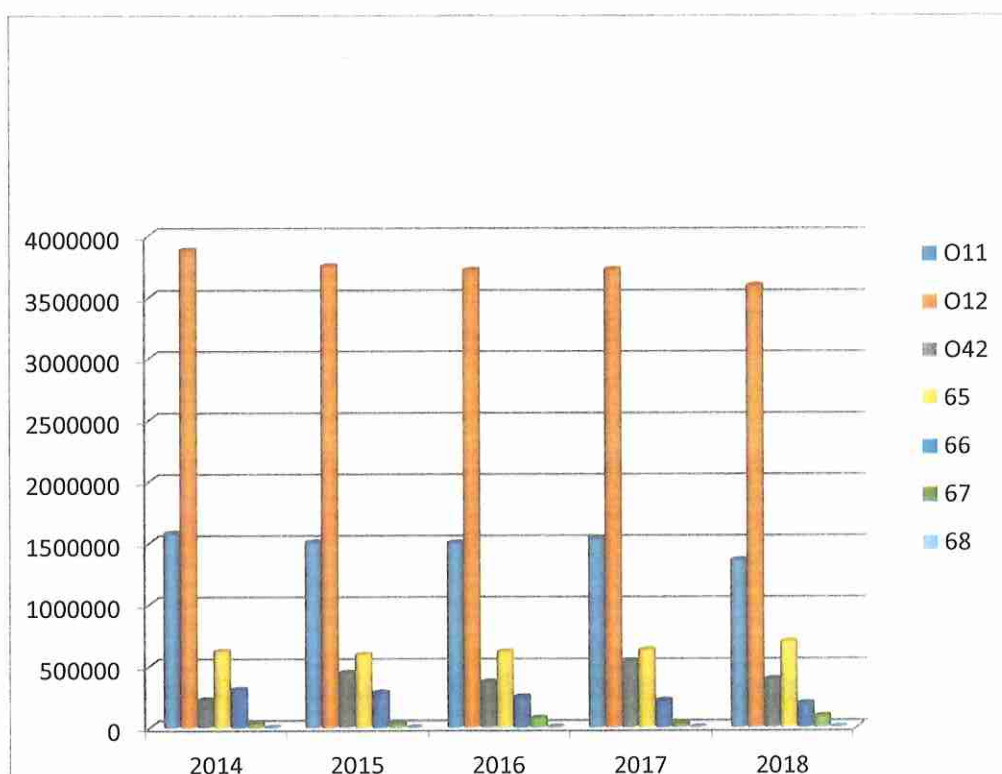
#### CHARGES DE PERSONNEL DE 2014 A 2018

D	012-DEPENSES	3 880 249,62	3 752 558,45	3 718 265,96	3 723 438,29	3 591 228,17
Compte	Libellé	REAL 2014	REAL 2015	REAL 2016	REAL 2017	REAL 2018
6218	Autre personnel extérieur	54 185,12	54 542,13	2 558,53	7 486,10	-
6331	Versement de transport	31 276,45	31 616,51	32 099,92	33 324,10	33 990,76
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	11 166,97	10 546,77	10 349,04	10 421,27	10 031,63
6336	Cotisations aux CDG et CNFPT	42 388,64	41 776,54	38 795,75	38 837,83	40 208,32
64111	Rémunération principale	1 545 409,45	1 590 219,75	1 621 107,67	1 603 977,21	1 606 123,58
64112	NBI, sup familial et ind résidence	66 786,38	63 484,81	62 306,62	61 529,37	89 313,18
64118	Autres indemnités	436 306,85	430 702,84	450 237,86	455 888,14	413 484,52
64131	Rémunérations	303 105,06	245 398,60	227 557,55	239 596,75	295 183,24
64168	Autres emplois d'insertion	396 050,80	326 608,26	304 750,42	297 970,95	164 262,16
6417	Rémunérations des apprentis	35 444,22	27 602,68	18 221,07	32 855,02	23 450,62
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	360 597,04	342 533,71	333 475,41	345 912,25	334 106,24
6453	Cotisations aux caisses de retraites	517 356,12	526 588,69	530 623,74	527 388,70	523 705,36
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	47 652,95	36 884,12	33 196,92	34 179,34	21 949,03
6475	Médecine du travail, pharmacie	22 270,54	14 317,14	24 669,94	18 914,66	18 418,73
6488	Autres charges	10 253,03	9 735,90	28 315,52	15 156,60	17 000,80



## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE 2014 A 2018

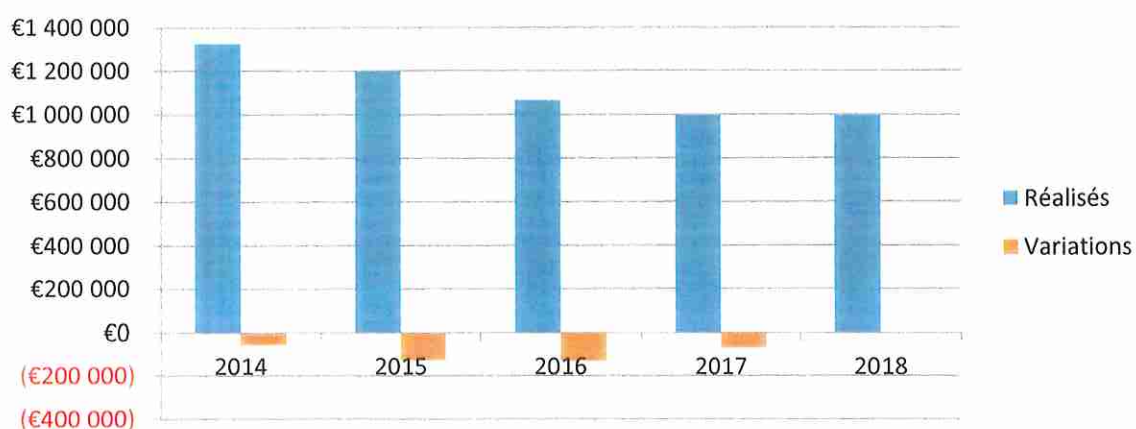
D	DEPENSE	6 636 682,44	6 603 063,13	6 521 580,85	6 659 324,92	6 310 753,07
		2014	2015	2016	2017	2018
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 576 681,05	1 504 853,68	1 499 338,6	1 533 239,11	1 357 060,87
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 880 249,62	3 752 558,45	3 718 265,96	3 723 438,29	359 1228,17
042	OPER. D'ORDRE DE TRANSFERT SECTIONS	221 798,02	442 497,38	367 825,48	534 218,91	389 345,27
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	619 396,14	592 141,03	613 813,38	627 506,79	694 457,74
66	CHARGES FINANCIERES	307 622,81	282 342,27	245 749,3	216 139,84	191 688,01
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 934,8	28 670,32	73 844,06	24 312,48	86 973,01
68	DOTATIONS AUX AMORTIS. ET PROVISIONS	0	0	2 744,07	469,5	0



## LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : LA DGF ET LES IMPOTS LOCAUX ET FONCIERS

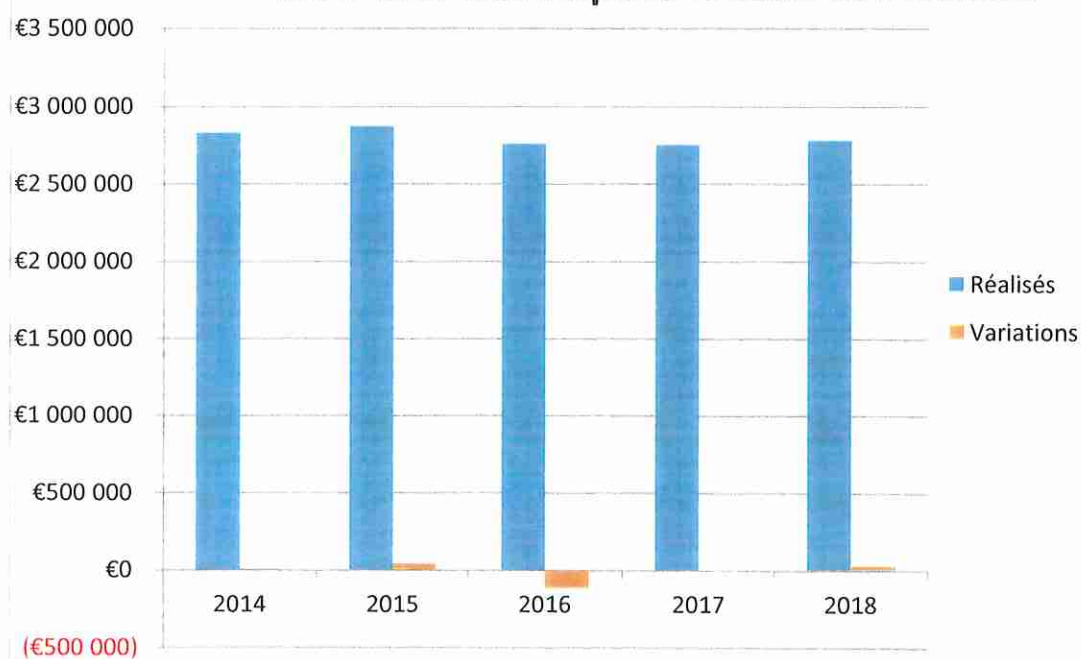
DGF	2014	2015	2016	2017	2018
Réalisés	1 326 250 €	1 197 230 €	1 064 680 €	993 760 €	992 020 €
Variations N-1	- 54 350 €	-129 020 €	-132 550 €	-70 920 €	-1 740 €
Variations cumulées	- 54 350 €	-183 370 €	-315 920 €	-386 840 €	-388 580 €

## Variation de la DGF de 2014 à 2017



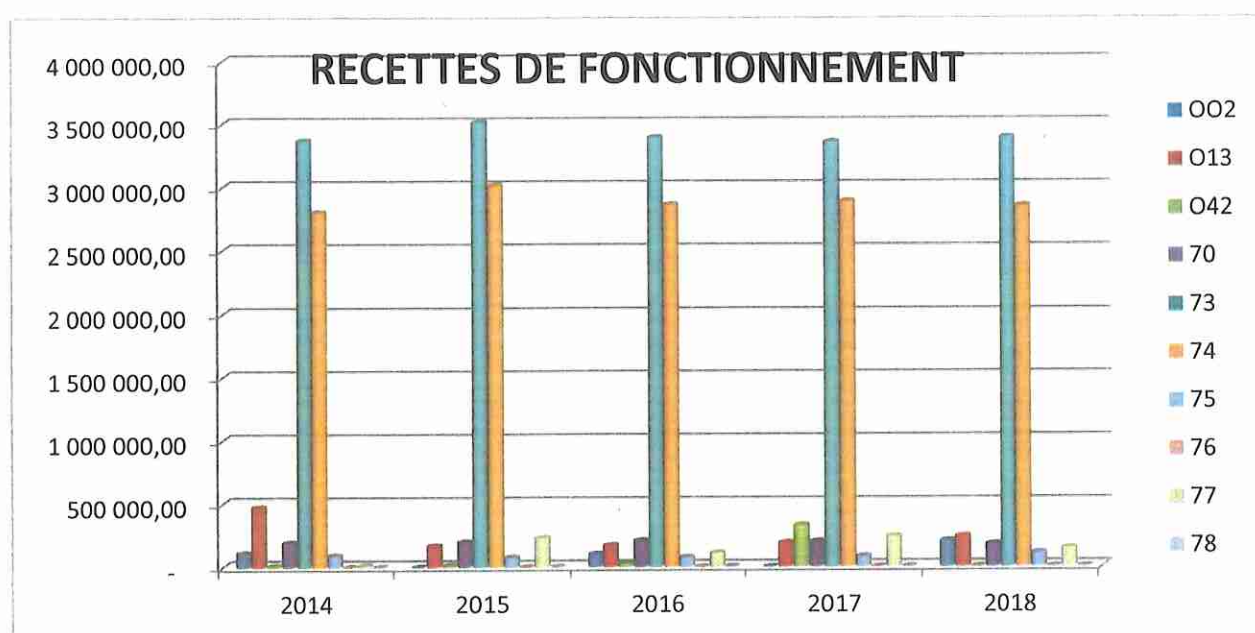
<b>IMPOTS</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
<b>Réalisés</b>	<b>2 830 375 €</b>	<b>2 871 570 €</b>	<b>2 757 077 €</b>	<b>2 750 819 €</b>	<b>2 780 854 €</b>
<b>Variations N-1</b>	<b>10 894 €</b>	<b>41 195 €</b>	<b>-114 493 €</b>	<b>-6 258 €</b>	<b>30 035 €</b>
<b>Variations cumulées</b>	<b>10 894 €</b>	<b>52 089 €</b>	<b>-62 404 €</b>	<b>-68 662 €</b>	<b>-38 627€</b>

## Variation des impôts locaux et fonciers



## RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE 2014 A 2018

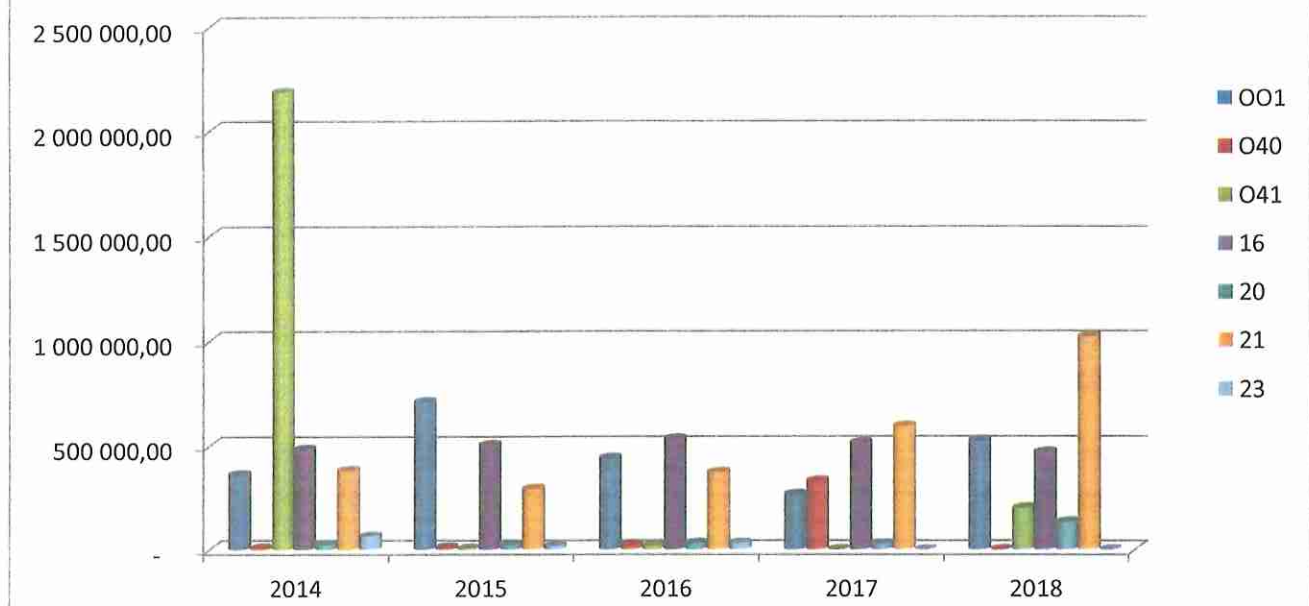
R	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 066 814,62	7 218 589,06	6 951 974,71	7 293 592,38	7 124 395,18
		2014	2015	2016	2017	2018
002	RESULTAT FONCT. REPORTE	110 604,87	-	102 959,75	903,27	205 174,11
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	474 170,34	168 662,52	170 647,09	191 028,67	239 638,20
042	OPER. D'ORDRE DE TRANSFERT SECTIONS	7 278,79	10 614,81	22 525,22	329 829,99	-
70	PROD. DES SERVICES, DOMAINE ET VENTES DIV.	194 442,57	199 543,28	207 874,16	200 273,03	177 647,61
73	IMPOTS ET TAXES	3 372 226,89	3 515 928,01	3 395 112,41	3 359 403,03	3 394 642,78
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 804 251,93	3 016 131,11	2 863 152,73	2 888 988,85	2 851 607,83
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	92 535,97	75 546,47	76 365,38	81 514,07	108 392,77
76	PRODUITS FINANCIERS	4,80	3,78	3,50	3,60	3,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	11 298,46	232 159,08	110 590,40	241 178,37	147 288,88
78	REPRISES SUR AMORT. ET PROVISIONS	-	-	2 744,07	469,50	-



## LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE 2014 A 2018

D	DEPENSE	3 508 766,54	1 568 083,73	1 452 756,88	1 736 943,97	2 345 092,23
		2014	2015	2016	2017	2018
001	SOLDE EXECUTION SECT. INVEST. REPORTE	361 153,07	711 477,42	440 466,18	270 690,59	522 203,35
040	OPE. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	7 278,79	10 614,81	22 525,22	329 829,99	-
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	2 186 227,34	5 974,03	19 659,03	1 466,00	201 055,80
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	483 890,81	504 898,94	534 434,73	513 409,14	468 789,71
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	22 638,22	20 902,10	31 352,56	27 225,60	134 559,37
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	381 002,75	296 744,40	371 185,54	594 322,65	1 018 484,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	66 575,56	17 472,03	33 133,62	-	-

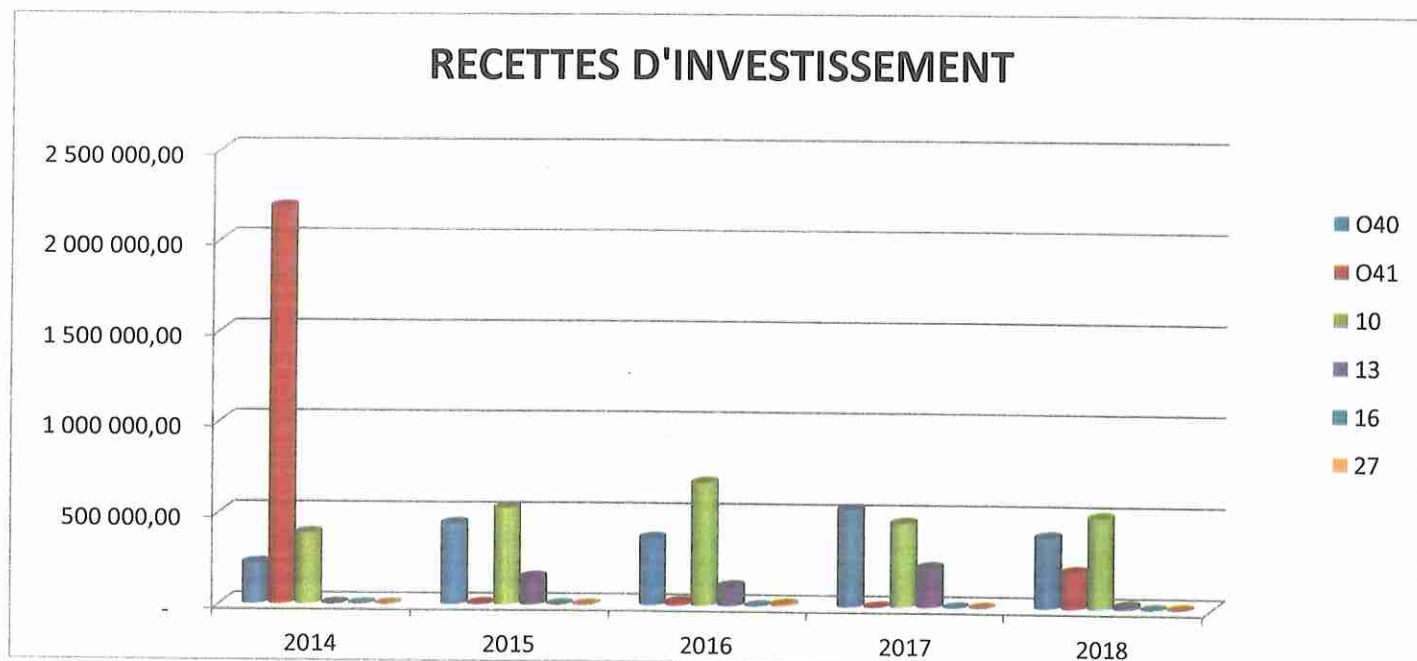
## DEPENSES D'INVESTISSEMENT



## LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE 2014 A 2018

R	RECETTE	2 797 289,12	1 127 617,55	1 182 066,29	1 214 740,62	1 107 389,50
		2014	2015	2016	2017	2018
040	OPER. D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	221 798,02	442 497,38	367 825,48	534 218,91	389 345,27
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	2 186 227,34	5 974,03	19 659,03	1 466,00	201 055,80
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	387 290,93	528 908,56	675 991,95	461 315,59	499 988,43
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 717,80	150 237,58	107 610,62	217 740,12	17 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	255,03	-	-	-	-
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-	10 979,21	-	-

## RECETTES D'INVESTISSEMENT



## Estimation du bilan de l'exercice 2018

**L'investissement devrait présenter un déficit de 1 237 692.23 € pour 2018** (le déficit reporté de 522 203.35€ de l'exercice 2017/les Travaux : Cantine ratatouille, Eclairage public, Menuiserie La Poste, solde Micro-crèche/Les Acquisitions diverses : le Presbytère, 40 Avenue Mitterrand, 40 rue de Bruxelles et 1 Rue de Turenne).

A ce déficit, s'additionnent les dépenses issues des restes-à-réaliser de 2 283 300.00€ et se retranchent, les recettes issues des restes à réaliser 2 780 570.00 €.

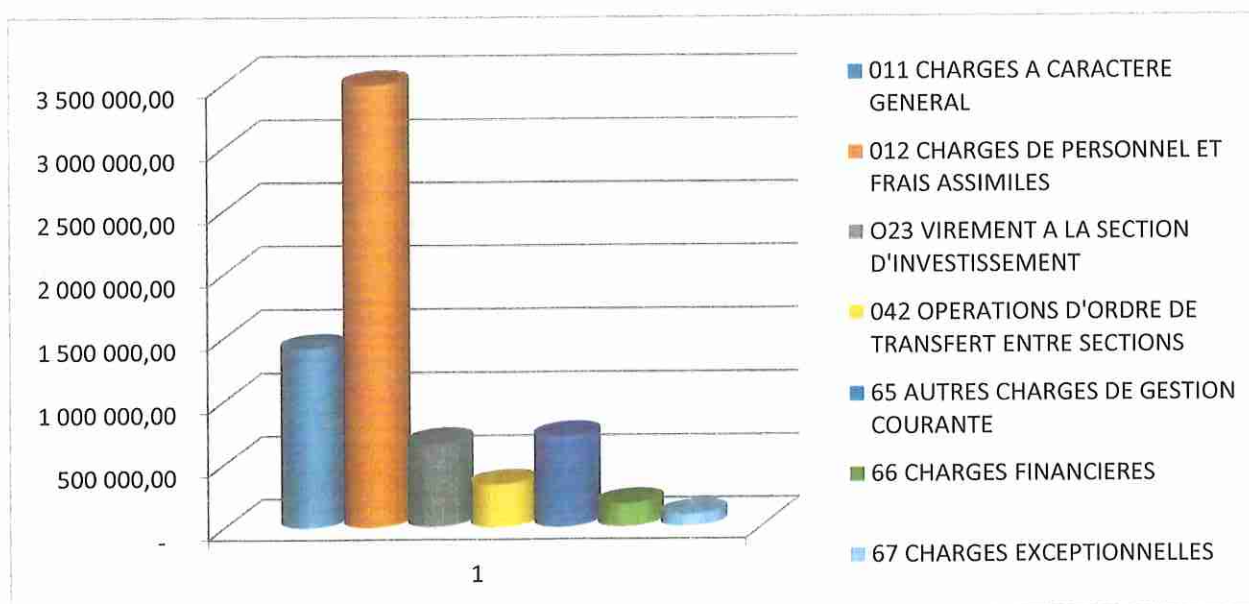
Ainsi, au final, la section d'investissement devrait présenter un besoin total de financement de **740 502.23 €**.

Le fonctionnement 2018 dégage un excédent de 813 642.11 €. Le besoin de financement de 740 502.23€ sera affecté en 2018 au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé et la section de fonctionnement sera dotée d'un excédent de 73 139.88 €.

## 3/ LES PREVISIONS 2019

### LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2019	MONTANT
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 411 200,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 492 400,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	664 839,88
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	334 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	712 500,00
66	CHARGES FINANCIERES	177 800,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	91 500,00
	<b>TOTAL</b>	<b>6 884 239,88</b>



**Les prévisions en dépenses de fonctionnement sur 2019, présentent une augmentation de 10 555.76 € par rapport aux prévisions 2018.**

Cette augmentation s'explique avec les chapitres :

011	-69 700.00€
012	-163 300.00€
023	+91 755.76€
042	+90 000.00€
65	+25 500.00€
66	-25 200.00€
67	+61 500.00€

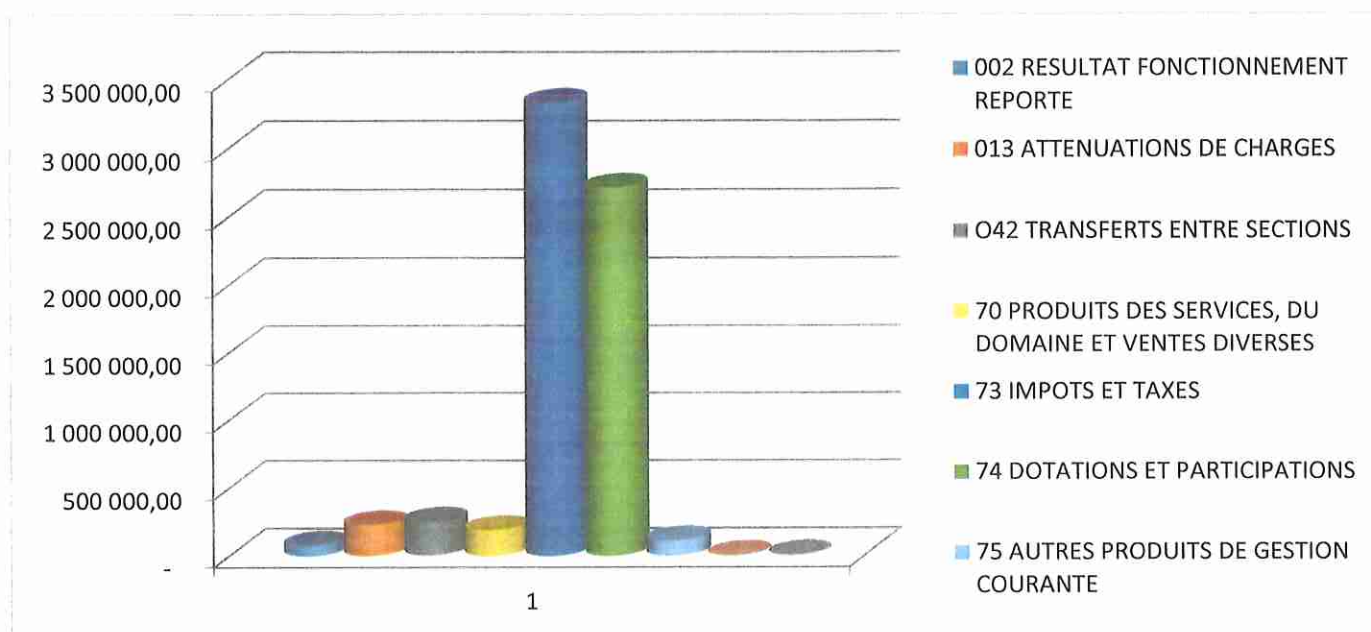
### LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Organismes	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Prévisions 2019
<b>CCAS</b>	365 000,00	373 000,00	410 000,00	400 000,00
<b>ECOLES</b>	24 065,00	14 000,00	13 840,00	14 000,00
<b>ASSOCIATIONS</b>	49 152,00	49 465,00	46 533,00	56 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>438 217,00</b>	<b>436 465,00</b>	<b>470 373,00</b>	<b>470 000,00</b>

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2019

CHAPITRES	LIBELLES	MONTANT
002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	73 139,88
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	225 000,00
042	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	250 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	186 600,00
73	IMPOTS ET TAXES	3 327 620,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 710 780,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	110 000,00
76	PRODUITS FINANCIERS	100,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>6 884 239,88</b>





**Les prévisions en recettes de fonctionnement sur 2019, présentent une augmentation de 10 555.76 € par rapport aux prévisions 2018.**

Cette augmentation s'explique avec les chapitres :

002	-132 034.24€
013	+65 000.00€
042	+236 710.00
70	-13 400.00€
73	+4 000.00€
74	-151 720.00€
75	+4 000.00€
77	-2 000.00€

A ce stade des prévisions le taux de la taxe foncière municipale sur les propriétés bâties était de **45.00%** en 2018, il sera proposé de fixer ce taux à **44 %** en 2019 ce qui devrait occasionner une diminution des recettes d'environ **38 720€**. Les autres taux devraient rester identiques, soit : le taux de la taxe d'habitation à **19.30%** et le taux de la taxe sur les propriétés non bâties à **91.85%**.

	Taxe Habitation	TFB	TFNB
2013	20.75	49.89	98.74
2014	20.75	49.89	98.74
2015	19.90	47.84	94.69
2016	19.50	46.88	92.80
2017	19.30	46.40	91.85
2018	19.30	45.00	91.85
2019	19.30	44.00	91.85

BASES IMPOTS FONCIER BATI			
ANNEE	BASES EFFECTIVES N-1	BASES PREVISIONNELLES	DIFFERENCES
2015	3 558 836	3 693 000	134 164
2016	3 695 218	3 718 000	22 782
2017	3 731 258	3 788 000	56 742
2018	3 783 656	3 872 000	88 344

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION INVESTISSEMENT 2019 DEPENSES				
ARTICLES	LIBELLES	DETAILS	RAR	BP 2019
001	Déficit reporté			1 237 692,23
040	Travaux en régie			250 000,00
10226	Rembourt Taxe aménagt			1 300,00
1641	Emprunts en Euros			470 000,00
202	Frais d'étude	PLU	1 790,00	
2031	Frais d'étude	Nouvelle salle de sports-ERBM-Préau Macé	144 390,00	178 200,00
2051	Concessions,droits similaires brevets Licence	Logiciels divers-géolocalisation-démat	4 400,00	61 000,00
2111	Terrains non bâtis	rue rousseau,manneret, bornage	20 000,00	4 500,00
21311	hotel de ville	Mise en sécurité	10 000,00	8 500,00
21312	Bâtiments scolaires	climat,classes-mezzanine-toiture préfa	1 000,00	104 500,00
21318	Bâtiments divers	Extention Halle des sports+travaux divers	1 786 100,00	62 000,00
21534	Travaux réseaux divers	Eclairage public+bornes électriques+réseau téléphonie	249 700,00	10 500,00
21568	Matériel outillage Incendie	Extincteurs		1 000,00
21578	Matériel de voirie autres installations	Tx FTU 2019- Rue Vigny-Cablage Halle+panneau affichage	36 000,00	47 800,00
2158	Matériaux de voirie	Travaux divers de voiries		100 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	divers informatique		41 900,00
2184	Mobilier	Mobilier élections bureau Ratatouille		4 000,00
2188	Matériel divers services	Cantine,réap,cimetière, serv.tech,sportif	30 000,00	42 000,00
		<b>TOTAL</b>	<b>2 283 380,00</b>	<b>2 624 892,23</b>
			<b>TOTAL</b>	<b>4 908 272,23</b>

**SECTION INVESTISSEMENT 2019 RECETTES**

ARTICLES	LIBELLES	DETAILS	RAR	BP 2019
O21	Virement de la section de fonctionnement			664 840,00
O24	Produit des cessions d'immobilisations	TERRAINS DIVERS	463 900,00	267 800,00
O40	Amortissements des immobilisations			334 000,00
10222	F.C.T.V.A		325 020,00	63 340,00
10226	T.L.E			-
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé			740 502,23
1388	Subventions	Extension Halle des Sports-EP-divers	1 704 860,00	57 220,00
1641	Emprunts zone euros	emprunt pour équilibre	286 790,00	
		<b>TOTAL</b>	<b>2 780 570,00</b>	<b>2 127 702,23</b>
			<b>TOTAL</b>	<b>4 908 272,23</b>

#### 4/ Les perspectives et orientations

##### 1°) Continuer l'action propulsée les années précédentes :

Les actions proposées sur les charges de fonctionnement seront les suivantes :

- Optimisations des dépenses (Chaque euro dépensé, doit être réfléchi et utile)
- Modernisation des services pour maximiser le service rendu à la population
- Cessions des fonciers non stratégiques
- Optimisations des aides et subventions : avoir une vraie notion de la recette

##### 2°) Baisse de la pression fiscale pesant sur les contribuables

Sur le foncier bâti le taux sera proposé à 44%, soit une baisse constante depuis 2015.

##### 3°) Continuer une politique d'investissement

Notamment sur l'éclairage public et les voiries, indispensables pour maintenir la qualité de vie des citoyens.

#### 5/ Conclusion

Il convient de maintenir le cap, notamment relancer la politique d'investissement à l'instar de la salle des sports. Le Budget 2019 proposé sera à l'image de ces perspectives.

Annexe jointe :  
Projet de délibération d'affectation des résultats

